

<https://www.lunion.fr/id230892/article/2021-02-09/temps-de-travail-150-agents-manifestent-devant-la-mairie-de-reims>



« *On veut que tout le monde garde ses congés.* » Le mot d'ordre scandé ce mardi matin sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Reims est on ne peut plus clair.

À l'issue d'une réunion entre les ressources humaines et les syndicats, un peu moins de 200 agents territoriaux de la Ville du Grand Reims et du centre communal d'action sociale (CCAS) ont bravé la neige et ont répondu à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CFDT et UFICT-CGT). Pancartes à la main, ils manifestaient pour [la troisième fois contre la réorganisation de leur temps de travail](#) consécutive à la loi de transformation de la fonction publique, la loi Dussopt.

Cette dernière impose **un temps de travail plancher de 1607 heures aux fonctionnaires territoriaux**. Pour atteindre ce quota, certains travailleurs perdraient entre « 7 et 12 jours de repos », indique Karim Lakjaâ, secrétaire général du Syndicat UFICT-CGT du Grand Reims. « *Cela reviendrait à supprimer la 6e semaine de congé, soit 5 jours, trois ponts et 0 à 5 jours d'ancienneté selon l'âge* », détaille le cégétiste. Hors de question pour lui de détricoter un avantage social acquis en 1983 : un temps de travail fixé à 35 heures pour les agents et 37 h 30 pour les cadres.

Collectivités et syndicat ont jusqu'au 1er janvier 2022 pour appliquer la loi Dussopt. D'ici là, les syndicats espèrent mobiliser davantage pour peser un peu plus dans les négociations.